



District de Maine et Loire de Football
COMMISSION DEPARTEMENTALE
DE L'ARBITRAGE
SECTION DISCIPLINE ARBITRES

PROCES VERBAL N°12 – SAISON 2023/2024

Réunion du :	10 février 2024
Responsable :	Hervé CESBRON
Présent(s) :	Cyril BARLIER, Hervé CESBRON, Alain FOUQUET, Steve GABORIAU, Jean-Christophe JONCHERAY, Franck JOUSSEAUME
Excusé :	

➔ Les dossiers de désignations examinés concernent la période allant du 10 décembre 2023 au 11 février 2024

➔ Les dossiers transmis par la CDD et examinés concernent la période allant du 14 décembre 2023 au 07 février 2024

Les décisions concernant des matchs de non-désignation s'appliqueront à compter du 18/03/2024.

➔ La section a reçu les 3 arbitres convoqués.

➔ La section a pris des décisions concernant les motifs suivants :

- Les retours de désignations tardifs.
- Les absences sur désignations.
- Les manquements administratifs.
- Les réclamations suite à la dernière réunion de la commission de discipline arbitre.

➔ En application du barème disciplinaire de la commission des arbitres, la section a décidé :

- De points de pénalité sur la note administrative pour 54 arbitres.
- De matchs de non-désignation pour 11 arbitres.
- D'une amende au club de l'arbitre pour 11 arbitres.
- De remboursements des frais de déplacement d'observateurs pour 2 arbitres.
- De confirmer les sanctions de 2 arbitres suite réclamations.
- D'annuler les sanctions de 2 arbitres suite réclamations.

Toutes les décisions prises seront transmises aux arbitres et aux clubs des arbitres concernés avec un extrait du document annexe dans lequel figurent les décisions prises. Les annexes du PV pourront être consultées sur Footclub.

Le Responsable de la section

M. CESBRON Hervé

Le Secrétaire de séance

M. JONCHERAY Jean-Christophe